



Vendredi 22 novembre 2019 le SNUipp-FSU 06 a organisé en son siège une réunion d'information syndicale sur le temps de travail pour les formatrices (PEMF et CP).

Malgré le temps et les charges de travail de chacun, le département était bien représenté par les 25 collègues présents.

Notons que l'entrave à l'exercice du droit syndical continue de frapper la profession puisque de nombreux collègues ont été empêché de venir par la hiérarchie. Ceux qui disent être à l'écoute de la profession ne permettent pas l'exercice du droit syndical. Dans le droit fil des attaques sur les CAPD et les CT, lieux d'expression et de représentation des personnels, les petits pouvoirs locaux musèlent et étouffent la parole. **Le SNUipp-FSU a saisi l'IA à ce sujet.**

Mais cela ne fait que décupler les témoignages de chacune et chacun des présents, pour eux-mêmes et pour leurs collègues.

D'entrée, par la projection d'un court film issu de l'Université d'automne du SNUipp FSU, nous avons montré combien l'idée de pensée unique en éducation est vaine et délétère. Les Goigoux, Plane, Bucheton, Brissiaud, et bien d'autres encore y vont de leurs critiques d'un modèle prémâché d'enseignement teinté d'Orange ou de Framboise...

Il y a bénéfice à tirer de la controverse professionnelle organisée (P. Rayou) ...et les échanges ont été riches et nombreux lors de cette réunion.

Ont été abordés les questions de formation initiale et continue, des questions liées à la professionnalité et à l'éthique, à la confiance et l'acte de formation, aux enjeux de l'Education, le statut et le devenir de nos écrits professionnels en lien avec les rendez-vous de carrière (nous avons projeté à ce sujet une présentation à destination des IEN tout a fait éclairante sur le lien entre formation, visites, accompagnement...et Carrière...) : la richesse du moment partagé venant aussi de la place de chacun et de cette mixité de fonction et donc de point de vue.

« Le mot écrit ne remplace pas la parole, pas plus que la parole ne remplace le geste ; mais il apporte une importante dimension à bien des actions sociales. » Jack Goody, *La raison graphique...*

Les textes sur la formation publiés en juillet 2015 n'ont pas révolutionné l'existant si ce n'est le passage d'un quart à un tiers de décharge du temps d'exercice des

PEMF. Pour le reste, alors que le nombre de stagiaires est en forte augmentation depuis 2013, les postes de formateurs du premier degré peinent à décoller.

Comment alors accompagner les stagiaires, entre tutorat, visites, interventions et co-interventions à l'ESPE, mais aussi les titulaires, dans leurs premières années d'exercice et tout au long de leur carrière, comme prévu désormais dans le parcours des nouvelles carrières (PPCR) ?

Seul un recrutement massif de PEMF et de conseillers pédagogiques, mieux formés et dégagés des trop nombreuses tâches administratives, sera en mesure de faire que les textes se traduisent dans la réalité. Former mieux les enseignants, en formation initiale et en formation continue, est pourtant l'un des plus puissants leviers pour la démocratisation de l'école.



Du point de vue de la revalorisation des métiers de la formation, si les formateurs du premier degré, qu'ils soient conseillers pédagogiques ou maîtres-formateurs, font partie des enseignants auxquels les fonctions permettent l'accès à la classe exceptionnelle, nous réaffirmons que la revalorisation doit être accessible à toutes et tous.

De même, aujourd'hui, de nombreuses fonctions indispensables à la réussite de tous les élèves sont encore écartées de toutes mesures financières notamment du bénéfice de l'ISAE (indemnité spéciale d'accompagnement des élèves) à 1 200 euros par an. Il en va par exemple des animateurs TICE, des CPC, des référents qui en sont exclus sous prétexte qu'ils ne sont pas devant élèves. Les PEMF quant à eux ne touchent pas l'intégralité de l'ISAE, l'indemnité étant fonction du temps passé devant élèves. **Le SNUipp-FSU est à l'initiative d'une action appelant les « exclus de l'ISAE » à écrire à la ministre pour en obtenir le versement intégral pour toutes et tous.**



Alors que les critiques sont vives quant à la formation initiale et que la formation continue a pratiquement disparu pour laisser la place à de maigres formations à distance souvent inadaptées, une nouvelle modalité pour le développement professionnel émerge dans les textes : l'accompagnement.

Pas totalement neuve puisqu'elle est présente dans les textes depuis les années 80 mais un nouveau souffle est donné à cette notion dans le décret PPCR à propos de l'évaluation des enseignants.

Les expériences en REP+ notamment indiquent quelles sont les conditions dans lesquelles doit intervenir cet accompagnement pour qu'il soit efficace et que les enseignants y adhèrent : horizontalité, confiance mutuelle, mise en place de collectifs de travail, déconnexion avec les procédures d'évaluation des enseignants, formateurs eux-mêmes formés à la pratique de l'accompagnement. Nous en sommes loin aujourd'hui...

QUEL RÔLE POUR LES FORMATEURS DU PREMIER DEGRÉ ?

PATRICK RAYOU, Professeur des Universités émérite en Sciences de l'éducation à l'Université Paris 8 nous a déjà donné quelques pistes...

L'actuelle répartition des missions entre PEMF et conseillers pédagogiques (CP) est-elle ré-interrogée ? Chacun s'accorde à dire que les débuts dans la carrière d'un enseignant sont extrêmement difficiles. Au cours de leur formation à l'ESPE, ils sont en demande d'un « appui moral et professionnel ». Ils le trouvent en partie dans l'action des PEMF. Ce sont ensuite les CP qui prennent le relai mais ont eux aussi bien peu de temps à consacrer à cette mission pourtant fondamentale. PEMF et CP ont un défi à relever : s'emparer ensemble de cette question et être force de propositions pour que l'accompagnement des enseignants soit effectif et s'opère dans de bonnes conditions.

Cela passera sans aucun doute par l'exigence d'un recrutement important et de la formation de nouveaux formateurs.

Depuis 2002, les enseignants peinent à trouver le sens d'un métier qu'ils sont encore fiers d'exercer mais qui est ballotté au gré des réformes et de l'amoncellement de dispositifs nouveaux.

Pourtant, un rapport sénatorial de 2012, préconisait déjà la nécessaire ré-articulation du travail prescrit, à clarifier et à simplifier, et du travail réel ainsi que la fin de « la prolifération des mesures et le brouillage de sens de l'éducation qui sont la source majeure de l'exacerbation des conflits de travail et la souffrance ordinaire des enseignants ».

L'accompagnement, en fonction des valeurs qui le sous-tendent, peut tout autant étouffer que renforcer cette créativité enseignante qui ne demande qu'à s'exprimer. Un accompagnement formatif ne peut pas se substituer purement et simplement à la formation continue mais passe par une réponse aux préoccupations réelles des équipes sur le terrain.

A priori vouloir renforcer l'accompagnement semble une très bonne chose. L'accompagnement instaure souvent une communauté de pratique qui fait davantage apprécier et accepter les apports de plus expérimenté que soi. Par ailleurs, disjoindre dans le temps la formation et l'évaluation peut vraisemblablement calmer la crainte d'être piégé.

Ceci dit, ne court-on pas le risque de légitimer la disparition de la formation continue en valorisant l'accompagnement ? En effet, la formation continue, mise à mal, est une nécessité car on ne peut croire sérieusement que l'actuelle formation initiale suffise à qualifier un enseignant après deux ans de master.

Accompagner ne va pas de soi car il faut être capable d'instaurer une relation « horizontale » qui prenne les personnes là où elles en sont tout en ne perdant pas de vue qu'il faut faire accéder à des savoirs professionnels « verticaux » qui soient autre chose que des recettes peu transférables et pérennes.

Une forme plébiscitée : la modalité est la co-observation entre pairs. Ceux-ci échangent après s'être observés et, une fois qu'ils ont repéré des points problématiques de leurs pratiques, ils demandent à des formateurs de venir les outiller, les considérant comme des accompagnateurs dont on ne pouvait suspecter ni la légitimité ni la compétence. Les formateurs, en étant capables d'effectuer un pas de côté par rapport aussi bien de la hiérarchie que vis à vis de leurs collègues, deviennent alors des maillons essentiels de la ressource de formation.

Mais ce n'est pas le cas de nos injonctions quotidiennes...

Ainsi, et dans le cadre du 100% de Réussite au CP, nous pouvons lire dans un mail adressé aux formateurs « qu'un format court de visite a fait ses preuves (...) *On se demande bien comment... des visites fréquentes...mais sur quels temps !...(...)* avec présence du directeur !! *Pourquoi et comment ? (...)*

Sans parler du fameux pilotage pédagogique des directeurs...formés à quoi et par qui ? ... et enfin, comme venant sceller le tout, la sacro sainte grille départementale, écrit administratif du contrôle du prescrit dont on ne sait ce qu'il deviendra...

Ajoutez à cela, des ratios toujours moindres pour préparer nos interventions (40 minutes pour 3 heures d'intervention !!), des temps de déplacement sous évalués et non remboursés, du matériel désuet et un recours permanent aux matériel personnel...

Nous sommes loin d'accompagner pour enrichir le métier...



Ainsi pour donner du cadre et rassembler les éléments de discussion, le groupe a conclu par cette déclaration :

Les formateurs, PEMF et Conseillers pédagogiques, réunis ce jour par le SNUipp-FSU 06 en information syndicale sur le temps de travail,

- expriment un mal-être croissant lié à des accumulations d'injonctions administratives et hiérarchiques hétéroclites, insensées voire « impensées » qui peuvent se traduire par un pilotage par la menace et le chantage y compris à l'emploi dans la fonction. Ceci est inacceptable et doit être dénoncé. Le SNUipp-FSU se tiendra auprès de tous les collègues qui le désirent pour accompagner et faire cesser ces pratiques indignes

- **dénoncent l'instrumentalisation de leurs compétences** scientifiques, didactiques et pédagogiques au profit d'une fonction de contrôle du prescrit politique,
- **rejetent l'empilement des fonctions** pour répondre, dans l'urgence le plus souvent, aux commandes ministérielles et ce au détriment d'un métier bien pensé et bien fait.

L'alourdissement des fonctions parfois même sans lien avec les missions des métiers de formateur - agent de prévention par exemple- sont sources de souffrance au travail, de perte de sens, voire de troubles psycho-sociaux.

Les formateurs et Conseillers pédagogiques revendiquent en conséquence du « Toujours Plus » de tâches et de fonctions, une augmentation des moyens humains, financiers et matériel liés à leur métier :

Ils revendiquent

- **Un moratoire immédiat sur l'utilisation de toute grille institutionnelle d'observation**, d'appréciation et de quantification.
- **La création de poste et la nomination de personnels dévolus** aux fonctions spécifiques (APC, RMC par exemple)
- **Une ISAE à 100% pour toutes et tous CP et PEMF**
- **Une indemnité REP et REP+ pour celles et ceux en charges de ces territoires**
- **Un retour et un renforcement des liens entre la formation initiale et la formation continue.**
- **La transparence et l'équité dans les répartitions de tous les jurys (cafipemf notamment)**
- **La dotation en matériel informatique et téléphonie connectée** pour toutes et tous eu égard les demandes hiérarchiques de connexion sur le temps de travail (ou un défraiement lié à l'utilisation des outils personnels)

Le SNUipp FSU accompagne et soutient l'ensemble de ces revendications. Il demandera audience à monsieur l'Inspecteur d'Académie pour faire aboutir ces revendications.

Toutes et tous se sont quittés en se donnant rendez-vous le 5 décembre...pour d'autres luttes...



